

## Compte rendu des décisions du CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2023 à 19 heures

Ce document est un compte-rendu succinct du conseil municipal du 9 juin. Un procès-verbal fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine séance.

### 1 - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

**Rapporteur : Monsieur MESSAGER Pierrick, maire**

Le conseil désigne 5 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs fixée au 24 septembre 2023.

Nom et prénom de l'élu (e)	Liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu(e) <sup>2</sup>
M. MESSAGER PIERRICK	Liste MEUCON ENSEMBLE	DELEGUE
Mme MARTINE MOUSSET LE JOSSEC	Liste MEUCON ENSEMBLE	DELEGUE
M. JACQUES LE METAYER	Liste MEUCON ENSEMBLE	DELEGUE
Mme GUILLO GAELLE	Liste MEUCON ENSEMBLE	DELEGUE
M. MAXIME PERRIN	Liste MEUCON ENSEMBLE	DELEGUE
Mme VALERIE LE STER	Liste MEUCON ENSEMBLE	SUPPLEANT
M. PHILIPPE BLANCHE	Liste MEUCON ENSEMBLE	SUPPLEANT.
Mme MARINA HERVE	Liste MEUCON ENSEMBLE	SUPPLEANT

### 2 - REHABILITATION D'UN COMMERCE ET DE DEUX LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS EUROPEEN - FEADER - LEADER

**Rapporteur : Monsieur MESSAGER Pierrick, maire**

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réhabilitation de la boucherie la création de deux logements.
- Valide le plan de financement prévisionnel actualisé.
- Acte que la commune prenne à sa charge systématiquement les augmentations d'autofinancement si les montants des financements étaient inférieurs à ceux escomptés et indiqués au plan de financement prévisionnel.
- Autorise à déposer le dossier de demande de subvention actualisé auprès des services en charge de l'instruction des dossiers FEADER - LEADER pour un montant de 100 000 €

### 3 - AUTORISATION DONNEE A M LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RESERVE FONCIERE AVEC GMVA - PARCELLE AH 241 - 242 - 243

Dans le cadre d'une future opération de requalification du centre-bourg, la commune a acquis en 2018 des parcelles situées route de Plescop dites « le terrain de Mathilde ». Cette acquisition fait l'objet d'un portage foncier de GMVA depuis la fin de l'année 2018.

Dans la continuité de cette opération, la commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle complémentaire jouxtant la parcelle principale acquise en 2018.

La commune a sollicité Monsieur le Président de GMVA afin que l'acquisition de cette parcelle complémentaire soit réalisée via le dispositif de portage foncier de GMVA

**A l'unanimité des membres présents,**

*Le conseil municipal autorise le maire à :*

- signer la convention de réserve foncière à intervenir entre GMVA et la commune de pour une durée de 5 ans ;
- prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution

#### **4 – BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Il convient de régulariser les inscriptions budgétaires de l'exercice 2023 afin d'inscrire :

- une recette à recevoir de la CAF du Morbihan au titre d'une convention d'accueil d'utilisateur en situation de handicap.
- Une dépense au titre d'une subvention à verser à Morbihan Habitat dans le cadre d'une opération de construction de logement à vocation sociale.
- La régularisation d'une dépense relative à des frais d'étude pour l'opération de réhabilitation de commerce et de création de logements, qui est assujetti à la TVA.

**A l'unanimité des membres présents,**

*Le conseil municipal approuve la décision modificative N° 1.*

#### **5 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A MORBIHAN HABITAT POUR LA CREATION DE DEUX LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE – LOTISSEMENT LES JARDINS DE BEL AIR 2**

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement des jardins de Bel Air 2, une parcelle était dédiée à la création de logements locatifs à usage d'habitat social pour laquelle Vannes Golfe Habitat s'était positionné auprès de l'aménageur afin de créer deux logements à vocation sociale.

Conformément aux règles établies par le PLH (Plan local habitat), une subvention communale est sollicitée par Morbihan Habitat dans le cadre des financements aidés par l'État (PLUS, PLAI...). La subvention sera de 3 000 € par logement, soit 6 000 € pour cette opération.

**A l'unanimité des membres présents,**

*Le conseil municipal autorise Monsieur le maire :*

- à verser une subvention communale d'un montant de 6 000 euros à Morbihan Habitat en vue de la réalisation de cette opération
- à signer tout document relatif à cette opération.  
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la commune pour l'exercice 2023.

#### **6 – FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS ESTIVAUX DU SERVICE ENFANCE – JEUNESSE**

Le service enfance - jeunesse propose pour cet été l'organisation de séjours pour les mois de juillet et août. Ces tarifs ont été étudiés par les commissions enfance-jeunesse et finances qui ont émis un avis favorable à leur application.

- **Public : 5-6 ans**

Juillet : « Mon premier séjour » (nuitée au centre de loisirs, bowling, barbecue, veillée à thème)

- **Public : 9-11 ans**

Juillet : Séjour GUERLEDAN plein air loisirs (tennis de table, baignade, canoé kayak, accrobranche, veillées à thème, hébergement sous tente)

- **Public : 6-8 ans**

Juillet : Séjour au Ranch de Calamity Jane - Ferme pédagogique et soins aux animaux, ateliers sportifs, baignade, ateliers culture indienne, veillées à thème, hébergement sous tipis

- **Public : 11 - 17 ans**

Juillet – « Bivouac Citoyen » (Veillée Barbecue, actions citoyennes, escape Game)

- **Public : 11 - 17 ans**

Juillet - Séjour découverte en Loire-Atlantique (Hébergement sous tente, Planète sauvage, Nettoyage plage, veillées à thème, Parc aquatique, Marchés...)

**A l'unanimité des membres présents,**

Le conseil municipal approuve les séjours et tarifs proposés.

## **7 - ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DE L'ESPACE JEUNES**

Depuis la reprise en régie des activités de l'enfance et la jeunesse, les services et la municipalité s'attachent à structurer ce nouveau service et à le doter de document cadre.

Un travail de rédaction du projet éducatif de territoire (PEDT) a été effectué courant 2022 avec les partenaires de l'éducation nationale et de la CAF du Morbihan. Dans la continuité de ce document des projets de règlements intérieurs de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'espace jeunes sont proposés.

**Après avoir pris connaissance de ces documents, à l'unanimité des membres présents,**

Le conseil municipal valide le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement et de l'espace jeunes.

## **8 - AUTORISATION DONNEE A M LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE RPE (RELAIS PETITE ENFANCE)**

La commune de Grand-Champ assure depuis le 1er janvier 2018, les missions relatives au RIPAM (Relais Intercommunal Parents et Assistants Maternels). Il s'agit d'un service public, gratuit, non-obligatoire, ouvert aux parents et aux assistants maternels agréés et aux gardes d'enfants à domicile.

Depuis le 1er janvier 2023, le RIPAM est devenu le RPE (relais petite enfance) et une nouvelle convention a été proposée aux communes adhérentes au nombre de 7 (Brandivy, Colpo, Locmaria Grand-Champ, Locquetas, Meucon, Plaudren et Plescop).

**A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :**

- Prends acte des modalités de la convention
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention annexée pour la période 2023 - 2024
- Autorise le versement de la contribution de la commune de Meucon

## 9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ECOLES DISPENSANT UN ENSEIGNEMENT BILINGUE AUX ENFANTS MEUCONAIS

La loi n°2021-644 du 21 mai 2021 dite loi MOLAC relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion a modifié l'article L442-5-1 du code de l'éducation relatif à la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des écoles privées sous contrat proposant un enseignement bilingue situées sur le territoire d'autres communes.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le maire à verser une participation d'un montant de 150 € € pour chaque élève meuconais scolarisé en classe élémentaire dans les écoles de Saint-Avé et Plescop pour l'année scolaire 2022/2023, soit une participation totale de 450 €.

## 10 - AUTORISATION A M LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT ECOWATT AVEC MORBIHAN ENERGIES

La commune mène régulièrement des actions d'amélioration de son parc d'éclairage public par le remplacement de candélabres énergivores, l'installation de matériel performant lors des créations des nouveaux points d'éclairage.

Dans la continuité de ces actions, Morbihan énergies propose que la commune s'engage sur un nouveau dispositif d'écogeste en matière d'éclairage public. Il consistera en se basant sur l'outil national Ecowatt à piloter à distance les dispositifs d'éclairage public.

Après avoir pris connaissance des modalités de ce contrat de partenariat, Monsieur Jacques Le Metayer propose d'autoriser M le maire à signer le contrat à intervenir pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes « ECOWATT »

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autoriser Monsieur le maire à signer le contrat à intervenir pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alertes « ECOWATT »

## QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le maire propose de procéder au tirage au sort des jurés d'assises.*

*Questions diverses : néant*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clos la séance du conseil municipal à 20H30*



Fait à Meucon, le 11 juin 2023

Le Maire

Pierrick MESSAGER

